

DOCUMENT



Saint-Constant

AUX PARENTS

Camp de jour 2025



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Mission et objectifs

La mission du Service des loisirs est d'offrir aux citoyens des infrastructures, des activités et des services permettant de répondre à leurs besoins culturels, sportifs et sociaux.

Conformément à notre mission, le personnel du camp de jour souhaite offrir aux enfants du territoire une programmation variée, dynamique et divertissante. L'équipe de gestion du camp est de retour en force et travaille à l'élaboration d'une programmation qui sera, encore une fois cette année, fantastique! Ayant toujours la sécurité et le plaisir des enfants en tête, notre équipe est motivée à offrir un été inoubliable aux jeunes Constantins et Constantines.

Le Camp offre un environnement dynamique où chaque enfant peut apprendre et s'épanouir à son rythme. Dans un cadre sécuritaire et accueillant, ils vivront des moments inoubliables en s'amusant et en s'intégrant pleinement à la vie de groupe grâce à des activités originales et enrichissantes.

Sites

Les activités du Camp se dérouleront sur cinq sites différents :

- Centre municipal, 330 rue Wilfrid-Lamarche
- École de l'Aquarelle-Armand-Frappier, 295 rue Sainte-Catherine
- École Jacques-Leber, 30 rue de l'Église
- École Félix-Leclerc, 161 boulevard Monchamp
- Complexe Aquatique, 63 rue Leriger

Téléphones importants

Centre municipal (330, rue Wilfrid-Lamarche) : 450 638-2010

- Poste 7220 : Pour joindre l'équipe de gestion du camp (toutes questions relatives aux inscriptions, à la programmation, aux activités, aux problèmes quotidiens, etc.)
- Poste 7200 : Pour joindre le secrétariat (toutes questions relatives à la perception, demande de remboursement, chèques sans provision, etc.)

Modalités d'inscriptions et de paiements

Le principe du « premier arrivé, premier servi » sera appliqué lors de la période d'inscriptions. Si les places sont complètes sur le site Web, il sera possible de vous inscrire sur une liste d'attente. Si des places se libèrent, l'équipe du camp de jour vous contactera par téléphone directement. Les inscriptions en ligne débuteront le samedi 26 avril, à 9 h, et se termineront le vendredi 23 mai, à midi.

Si des places sont toujours disponibles sur certains sites, le personnel de l'équipe de gestion acceptera de prendre des inscriptions supplémentaires après le traitement des listes d'attente.

NOUVELLE POLITIQUE DE PAIEMENT

La totalité des frais d'inscription au camp de jour 2025 de vos enfants doit être acquittée au plus tard le 13 juin 2025. Toute inscription sera considérée comme un engagement de paiement. En cas de défaut de paiement après cette date, le Service des loisirs ne permettra pas l'accès au service de camp de jour. Ceci inclut les frais des semaines de camp ainsi que des sorties.

Les frais du camp de jour sont payables au moment de l'inscription en ligne par carte de crédit ou en paiement différé; argent comptant, paiements Interac et crédit ou par chèque dans les 10 jours ouvrables suivants au comptoir du Service des loisirs. Les chèques doivent être postdatés aux dates suivantes :

- 26 avril 2025
- 16 mai 2025
- 13 juin 2025

En dehors des heures d'ouverture, les chèques ainsi que l'argent comptant pourront être mis dans une enveloppe et déposés dans la chute à documents sécurisée se trouvant à la gauche de la porte d'entrée du Centre municipal (330, rue Wilfrid-Lamarche). Veuillez vous assurer d'y inscrire vos coordonnées. Dans le cas d'un dépôt dans la chute à documents, un appel téléphonique vous sera acheminé dans les jours suivants afin de confirmer la réception de paiement.

Un rabais familial est offert pour les enfants d'une même famille. Un 10% est appliqué sur l'inscription du deuxième enfant d'une même famille et un rabais de 30% est appliqué sur l'inscription du troisième enfant. Le rabais est alors appliqué sur l'inscription dont le montant total est le moins élevé.

Veillez noter que le relevé 24 pour fin d'impôts sera émis au nom du parent payeur.

Modalités de remboursement et d'annulation

Il est possible de faire une **demande de remboursement avant le 13 juin 2025, 12 h**. Notez que des frais administratifs de 25 \$ s'appliqueront. Au-delà de cette date, toute inscription sera considérée comme un engagement de paiement et aucun remboursement ni annulation ne seront possibles, sauf sur présentation d'un billet médical. Des frais administratifs de 25 \$ s'appliqueront le cas échéant. Si l'enfant a reçu son chandail, les frais seront de 30 \$.

Toute demande de modification à l'inscription originale, si ce changement est possible (ajout de semaine, changement de semaine, de site ou de camp) sera tarifiée au montant de 25 \$. Des frais de 20 \$ seront applicables pour toute demande de report ou retrait de chèque postdaté.

Les sorties ne sont pas remboursables et aucune annulation n'est permise.

Dans les cas où le Service des loisirs est dans l'obligation de retourner un enfant à la maison en vertu du code de vie ou pour toute autre raison, le remboursement s'établira comme suit : le Service des loisirs conservera le prorata des journées utilisées et des frais administratifs de 25 \$.

Chèque retourné

Des frais de 45 \$ sont applicables pour tout chèque retourné, peu importe la raison (chèque sans provision, fermeture de compte, etc.).

Il est à noter que les chandails de camp de jour seront distribués aux enfants uniquement au début de chaque semaine de camp.

FONCTIONNEMENT DU CAMP DE JOUR

Horaires

Le camp de jour débutera le lundi 23 juin et se terminera le vendredi 15 août. Le mardi 24 juin et le mardi 1er juillet, le camp de jour sera fermé en raison du congé férié.

- **Nouveauté cet été** : Tarif hebdomadaire unique (incluant le service de garde)
- Heures d'ouverture : 6 h 30 à 18 h, du lundi au vendredi (incluant l'heure du dîner)
- Les activités de camp de jour se déroulent de 9 h à 15 h 30

Types de camps offerts

Notre offre de camps réguliers et thématiques est de retour encore une fois cette année. Au programme :

- Camps réguliers et mini-camp
- Camp danse
- Camp théâtre
- Camp petits artistes
- Camp athlètes

Nos camps thématiques comprennent approximativement 10 heures d'activités hebdomadaires reliées au domaine choisi. Certaines semaines, le temps consacré à la thématique peut être moindre en raison d'activités spéciales, de grands jeux, de sorties, de thématiques et autres.

- Les participants des camps réguliers et thématiques doivent avoir 5 ans et plus et doivent avoir complété la maternelle au 23 juin de l'année en cours.
- Exception : Le Mini-Camp est réservé aux enfants de 4 et 5 ans qui ont complété la maternelle 4 ans ou qui entrent à la maternelle régulière à l'automne (maternelle 5 ans).

Camp spécialisé

Le camp aquatique est un camp spécialisé qui se déroule exclusivement au complexe aquatique de la Ville. L'enfant doit savoir nager et être âgé de 5 ans et plus, à l'instar des camps réguliers. Chaque jour, 2 h 30 d'activités ludiques sont prévues dans les bassins, en présence de moniteurs certifiés.

Tarifs

Camps réguliers et Mini-Camp

Semaine de camp de jour (avec service de garde) – 158 \$
(127 \$ pour les semaines 1 et 2) *

Camps thématiques

Semaine de camp de jour (avec service de garde) – 170 \$
(136 \$ pour les semaines 1 et 2) *

Camp aquatique

Semaine de camp de jour (avec service de garde) – 280 \$
(224 \$ pour les semaines 1 et 2) *

*Réduction du prix pour les deux premières semaines en raison des congés fériés (24 juin et 1er juillet).

Sorties

Une sortie est prévue chaque semaine, sauf pour la première et la dernière semaine du camp de jour. Lors de cette journée, les enfants qui ne participent pas à la sortie peuvent bénéficier du service de camp de jour et du service de garde. Les sites seront tous ouverts lors des journées de sorties, il est important d'aller reconduire son enfant au site où il est inscrit.

Pour les enfants inscrits à la sortie :

- Les rassemblements pour le départ en autobus se feront tous au même endroit durant l'été. Ce lieu sera fourni aux parents lorsqu'il aura été confirmé.
- **Le paiement des sorties devra se faire au plus tard le 13 juin.** Comme nous appliquons le principe du « premier arrivé, premier servi », nous ne pouvons garantir des places pour tous (certaines sorties étant contingentées, les places peuvent être rapidement comblées). Veuillez noter que **les sorties ne sont pas remboursables** et que le **port du chandail de camp 2025 est obligatoire** pour l'enfant.
- Le cas échéant, nous demandons aux parents de fournir le vêtement de flottaison à leur enfant lors des sorties d'eau.

Bicyclette

Les enfants ne sont pas tenus de se présenter tous les jours avec leur vélo. Les parents pourront s'informer des journées où le vélo est requis via le journal hebdomadaire du camp diffusé sur le site web de la Ville de Saint-Constant, sous l'onglet Camp de jour.

Collations

Deux collations par jour sont à prévoir (une pour l'avant-midi et l'autre pour l'après-midi). Les repas contenant des arachides et des noix sont strictement interdits. Il peut arriver que certains allergènes s'ajoutent à la liste d'ici le début de l'été. Nous vous aviserons lors de la première journée du camp de jour.

En tout temps

Les enfants doivent toujours avoir en leur possession un tube de crème solaire identifié à leur nom, un chapeau ou une casquette et une bouteille d'eau. Lorsque l'enfant vient à vélo au camp de jour, nous recommandons fortement d'avoir un cadenas et de porter un casque.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDE

Repas

L'enfant doit apporter un lunch froid. Veuillez prévoir des contenants réfrigérants puisque nous n'avons pas accès à des réfrigérateurs ou à des micro-ondes.

Les boîtes à lunch doivent être bien identifiées au nom de l'enfant. Prenez soin d'inclure des ustensiles au besoin. Nous ne fournissons ni la vaisselle, ni les ustensiles.

Retards

Le service de garde ferme ses portes à 18 h. Si vous prévoyez un retard, nous vous demandons de téléphoner au 450 638-2010, poste 7220 afin de nous en aviser.

Si l'enfant n'a pas été récupéré avant 18 h et qu'aucun appel n'a été reçu, nous nous réservons le droit de contacter les parents et les numéros d'urgence inscrits sur la fiche d'inscription afin de confirmer qu'une personne autorisée est en route.

Des frais de 3 \$ par enfant, par tranche de 5 minutes de retard, vous seront facturés. Advenant le cas où les retards sont répétitifs, le Service des loisirs pourrait annuler l'inscription de l'enfant.

Nous rembourserons alors au prorata les journées non utilisées.

SÉCURITÉ

Campeurs

Pour la sécurité de votre enfant, nous vous demandons de ne **jamais le laisser seul avant les heures d'ouverture du service de garde et du camp de jour**. Nous vous demandons également de l'accompagner à l'accueil du site lors de son arrivée au service de garde. L'enfant est sous la responsabilité du camp de jour à partir du moment où sa présence est enregistrée, et ce, jusqu'à son départ autorisé du camp. Les ratios d'animation (enfants/moniteur) sont les suivants :

- 4-5 ans : 6 enfants/moniteur
- 5-6 ans : 8 enfants/moniteur
- 7-8 ans : 11 enfants/moniteur
- 9-12 ans : 13 enfants/moniteur

En cas de poux, nous vous prions de bien vouloir nous prévenir le plus rapidement possible afin que nous puissions informer les autres parents. Vous pouvez téléphoner au 450 638-2010, poste 7220 en précisant le site fréquenté par votre enfant.

Parents

Nous encourageons les parents à consulter notre journal hebdomadaire. Celui-ci a pour objectif de fournir des détails supplémentaires sur le fonctionnement du camp de jour (arrivée, départ, information sur les sorties, etc.) ainsi que des renseignements en lien avec les activités réalisées avec les enfants. **Une pièce d'identité sera demandée et obligatoire lorsque vous viendrez chercher votre enfant.**

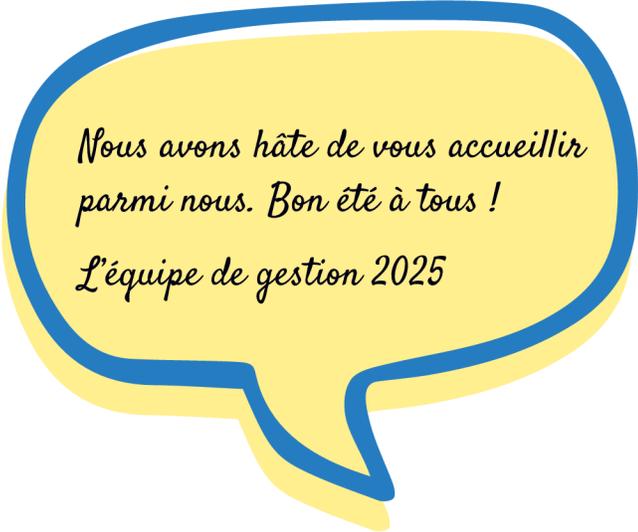
Si vous venez chercher votre enfant à l'extérieur des heures du service de garde, vous devrez téléphoner aux responsables du site sur lequel se trouve votre enfant afin de les avertir. Ceux-ci prépareront votre enfant pour son départ. Les numéros de téléphone des sites seront fournis dans le journal hebdomadaire de la semaine 1 et affichés dans les portes d'entrées des sites.

Code de vie

Soucieux de la qualité de vie de ses participants, le Service des loisirs a mis sur pied un code de vie inspiré des écoles de notre municipalité. Vous devez, lors de l'inscription, en prendre connaissance et en faire part à votre enfant. En cas de non-respect des règles et consignes du code, des sanctions pouvant aller jusqu'à l'expulsion définitive peuvent être appliquées.

DIVERS

- Le camp de jour et le service de garde ne sont pas responsables des objets perdus ou volés.
- Remplir la fiche santé est obligatoire et doit précéder le moment de l'inscription. Il est aussi primordial de nous indiquer sur la fiche santé toute information pertinente au sujet de votre enfant (problème de santé, trouble de comportement, intervenants spécialisés, etc.). Si l'enfant est déjà suivi par un intervenant du CLSC ou de tout autre organisme, il est important de signer la feuille d'autorisation nous permettant d'entrer en contact avec cette personne au besoin.
- La responsabilité de la gestion et de l'administration des médicaments doit être assumée par le parent de l'enfant, qu'il soit inscrit au camp régulier ou au programme d'accompagnement. L'enfant qui doit prendre des médicaments pendant les heures de camp doit pouvoir se les administrer lui-même, incluant les médicaments vendus sans ordonnance. Le moniteur ne pourra pas s'engager à garder les médicaments en sa possession ou à les administrer à l'enfant. Une posologie aux 8, 12, ou 24 heures devrait être privilégiée afin que le médicament puisse être pris à la maison.
- Tous les moniteurs reçoivent une formation en premiers soins. En cas de blessure ou de malaise, une personne de l'équipe prodiguera les premiers soins et avisera alors les parents. Dans le cas où un transport en ambulance est nécessaire, un responsable de site accompagnera l'enfant à l'hôpital.



*Nous avons hâte de vous accueillir
parmi nous. Bon été à tous !*

L'équipe de gestion 2025